

## **Annexe web 1: Cadre de résultats - PMT 2014/2017 et PTB 2014-2015**

(mise à jour mai 2014)

**Objectif stratégique 1:** Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

**Objectif stratégique 2:** Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

**Objectif stratégique 3:** Réduire la pauvreté rurale

**Objectif stratégique 4:** Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international

**Objectif stratégique 5:** Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

**Objectif 6:** Qualité, connaissances et services techniques

**Chapitre 7:** Programme de coopération technique

**Objectif fonctionnel 8:** Activités de diffusion

**Objectif fonctionnel 9:** Technologies de l'information

**Objectif fonctionnel 10:** Gouvernance, contrôle et direction de la FAO

**Objectif fonctionnel 11:** Administration efficiente et efficace

**Chapitre 13:** Dépenses d'équipement

**Chapitre 14:** Dépenses de sécurité

---

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



mk234fa1

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1:<br/>CONTRIBUER À L'ÉRADICATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>   |  |                         |                         |
|---|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>   |  |                         |                         |
| <b>Faim</b> - Prévalence de la sous-alimentation (en pourcentage) (source: FAO).  |  |                         |                         |
| <b>Insécurité alimentaire</b> - Prévalence d'une insécurité alimentaire bénigne, modérée et grave (pourcentage) (source: FAO, Résultats d'enquête sur l'insécurité alimentaire [Initiative Voices of the Hungry] – à élaborer).   |  |                         |                         |
| <b>Malnutrition</b> - Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (source: OMS).   |  |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 1.1: Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.</b> |  |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>1.1.A</b>  | Nombre de pays qui ont élaboré et appliqué des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels et les ont renforcés par un cadre juridique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– des politiques et des stratégies inter- ou multisectorielles nationales sont en place et comprennent un objectif explicite d'amélioration de la sécurité alimentaire et/ou de la nutrition;<br>– des programmes d'investissement inter- ou multisectoriels nationaux sont en place pour améliorer la sécurité alimentaire et/ou la nutrition;<br>– niveau du cadre public d'action et de programmation complet qui est en place pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;<br>– l'existence d'une protection juridique du droit à une alimentation adéquate. | 6                       | 15                      |
| <b>1.1.B</b>  | Nombre de pays qui ont amélioré leur allocation de ressources (sur le plan de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacé) en vue d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– l'adéquation des dépenses publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;<br>– l'adéquation des ressources humaines publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;<br>– l'adéquation des efforts consacrés à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;<br>– l'efficacité et l'efficacé de l'utilisation des ressources.  | 8                       | 24                      |
| <b>Produits</b>   |  |                         |                         |
| <b>1.1.1</b>  | Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer des cadres de décision, des plans d'investissement et des programmes sectoriels et/ou intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.  |                         |                         |
| <b>1.1.2</b>  | Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer et appliquer des cadres juridiques et des mécanismes d'obligation de rendre compte pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate et assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.   |                         |                         |
| <b>1.1.3</b>  | Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.   |                         |                         |
| <b>1.1.4</b>  | Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes à améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'efficacé de l'allocation et l'utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 1.2: Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance inclusifs et fondés sur des preuves factuelles afin d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</b>   |  |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>1.2.A</b>  | Nombre de pays qui ont amélioré les mécanismes de coordination et de gouvernance pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– l'existence d'un mécanisme d'orientation stratégique des politiques s'intéressant à la sécurité alimentaire et à la nutrition auquel participent les ministères et les institutions publiques concernés;<br>– l'existence d'un mécanisme d'obligation de rendre compte (y compris les institutions nationales chargées des droits de l'homme et qui s'occupent des violations du droit à l'alimentation);<br>– l'existence de mécanismes de coordination publics efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et   | 8                       | 24                      |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1:<br/>CONTRIBUER À L'ÉRADICATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>  |   |                             |                             |
|--|---|-----------------------------|-----------------------------|
|  | <i>la nutrition;</i><br><i>– le degré de participation des multiples parties prenantes et d'engagement de la société civile.</i>  |                             |                             |
| <b>Produits</b>  |   |                             |                             |
| <b>1.2.1</b>   | Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.  |                             |                             |
| <b>RÉSULTANTE 1.3: Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ce domaine, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur.</b> |   |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>1.3.A</b>   | Nombre de pays disposant de données factuelles plus précises et de résultats d'analyses de grande qualité produits par des systèmes d'information fonctionnels qui contribuent aux processus d'élaboration de programmes et de politiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>l'existence d'un système d'information national complet et performant axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition;</i><br>– <i>l'existence d'un système de cartographie performant des mesures prises dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</i><br>– <i>l'existence d'une structure gouvernementale efficace permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les politiques, les stratégies et les programmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition;</i><br>– <i>l'utilisation d'informations et d'analyses ciblées permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'élaboration et la mise à jour de politiques et de programmes visant la sécurité alimentaire et la nutrition.</i> | 10                          | 24                          |
| <b>Produits</b>  |   |                             |                             |
| <b>1.3.1</b>   | Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à suivre les tendances et analyser la contribution des secteurs des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition.   |                             |                             |
| <b>1.3.2</b>   | Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause.  |                             |                             |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:<br/>INTENSIFIER ET AMÉLIORER DE MANIÈRE DURABLE L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE<br/>L'AGRICULTURE, DE LA FORESTIERIE ET DES PÊCHES</b>  |   |                             |                             |
|--|---|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>  |   |                             |                             |
| <p><b>Production et productivité</b> - indice de la production végétale nette par habitant (2004-2006 = 100); indice de la production animale nette par habitant, y compris la laine (2004-2006 = 100); production de poisson par habitant (tonne/habitant) (capture et aquaculture); production de bois rond par habitant (m<sup>3</sup>/habitant); valeur ajoutée agricole par travailleur (2 000 USD en valeur constante); la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est restée stable ou a augmenté depuis la dernière période faisant l'objet d'un rapport (source de toutes les données qui précèdent: FAOSTAT); superficie présentant une amélioration de la productivité agricole et de l'adéquation aux cultures (Source: Global Agro-Ecological Zones – GAEZ).</p> <p><b>Environnement</b> – bilans en éléments nutritifs du sol (source: FAOSTAT); pourcentage de stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiques de sécurité (source: FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (pourcentage) (source: FAOSTAT); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale).</p> |   |                             |                             |
| <b>RÉSULTANTE 2.1: Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole.</b>  |   |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>2.1.A</b>   | Nombre de pays faisant état d'une augmentation des superficies faisant l'objet d'une gestion durable des terres (GDT) en pourcentage (%) des superficies totales agricoles et forestières, depuis la dernière période considérée.<br><i>– Indicateur devant être élaboré pendant l'exercice biennal.</i>                      |                             |                             |
| <b>2.1.B</b>   | Nombre de pays dans lesquels l'écart des rendements agricoles s'est resserré depuis la dernière période considérée.   | 15                          | 22                          |
| <b>2.1.C</b>   | Nombre de pays dans lesquels le bilan des protéines consommables par l'homme dans la production animale (rapport production/intrants) a augmenté ou est resté stable depuis la dernière période considérée.   | 124                         | 85                          |
| <b>2.1.D</b>   | Nombre de pays ayant une augmentation des superficies forestières assujetties à des plans de gestion, en pourcentage (%) des superficies forestières totales, depuis la dernière période considérée.  | 40                          | S/O                         |
| <b>2.1.E</b>   | Nombre de pays qui ont amélioré les pratiques de pêche/aquaculture durable [d'après les réponses au questionnaire afférent au Code de conduite pour une pêche responsable].   | 9                           | 15                          |
| <b>2.1.F</b>   | Nombre de pays dans lesquels la superficie de la végétation naturelle et des écosystèmes protégés qui a été perdue sous l'effet de l'expansion de l'agriculture a diminué depuis la dernière période considérée.  | 15                          | 22                          |
| <b>Produits</b>  |   |                             |                             |
| <b>2.1.1</b>   | Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles qui améliorent la durabilité telles que celles énumérées en tant que systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée. |                             |                             |
| <b>2.1.2</b>   | Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.   |                             |                             |
| <b>2.1.3</b>   | Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.   |                             |                             |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:<br/>INTENSIFIER ET AMÉLIORER DE MANIÈRE DURABLE L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE<br/>L'AGRICULTURE, DE LA FORESTIERIE ET DES PÊCHES</b>  |  |                             |                             |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>RÉSULTANTE 2.2: Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance,<br/>– à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les<br/>producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de<br/>production agricole durables.</b> |  |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |  | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>2.2.A</b>   | <p>Nombre de pays qui élaborent des documents et des politiques de planification stratégique à un haut niveau en vue de favoriser la gestion durable de la production agricole et des ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le degré auquel le principal programme de développement national traite les systèmes de production du secteur agricole d'une manière intégrée et équilibrée dans les sous-secteurs ou les disciplines concernées;</li> <li>– le degré auquel le principal programme de développement national encourage l'intensification de la production agricole d'une manière équitable socialement et durable pour l'environnement;</li> <li>– le degré auquel une politique, un plan ou un cadre national spécifique sur l'équité et l'égalité entre les sexes et/ou l'intégration des problématiques s'y rattachant existent et prennent en compte ce thème dans les stratégies d'intensification de la production agricole (c'est-à-dire les cultures, l'élevage, les pêches et l'aquaculture, les forêts et d'autres ressources naturelles).</li> </ul> | 7                           | 18                          |
| <b>2.2.B</b>   | <p>Nombre de pays qui ont des organisations de service public et des mécanismes interinstitutionnels améliorés pour la formulation et l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– mesure dans laquelle la volonté politique et les finances sont appropriées pour développer la production agricole d'une manière durable;</li> <li>– la mesure dans laquelle des mécanismes adéquats existent au niveau national pour la coordination, la gestion et le suivi de l'application des plans stratégiques nationaux et des lois liées aux systèmes de production équitables et durables intégrés dans le secteur agricole;</li> <li>– le degré auquel les politiques ou stratégies nationales du secteur agricole ont été élaborées ou révisées au cours des deux dernières années d'une manière transparente et participative en se fondant sur des données factuelles.</li> </ul>  | 4                           | 11                          |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                             |
| <b>2.2.1</b>   | Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.  |                             |                             |
| <b>2.2.2</b>   | Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.  |                             |                             |
| <b>2.2.3</b>   | Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.   |                             |                             |
| <b>RÉSULTANTE 2.3: Les parties prenantes approuvent, adoptent des mécanismes internationaux (y compris régionaux) et appuient les mécanismes connexes de gouvernance destinés aux systèmes de production durables du secteur agricole.</b>   |  |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |  | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>2.3.A</b>   | <p>Nombre de pays ayant fait la preuve d'un niveau élevé d'engagement/d'appui à l'égard de certains instruments internationaux de la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le fait que le pays a ou non procédé à la ratification, à l'adhésion, à l'acceptation ou à la signature officielle en ce qui concerne les instruments contraignants de la FAO;</li> <li>– le fait que le pays a ou non fait une déclaration officielle pour approuver la mise en œuvre des instruments non contraignants de la FAO.</li> </ul>  | 119                         | 131                         |
| <b>2.3.B</b>   | <p>Nombre de pays qui ont fait preuve d'un engagement/soutien rigoureux s'agissant de certains mécanismes de gouvernance de la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le nombre de pays ou de parties contractantes qui se sont acquittés des contributions obligatoires</li> </ul>   | 84                          | 121                         |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:<br/>INTENSIFIER ET AMÉLIORER DE MANIÈRE DURABLE L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE<br/>L'AGRICULTURE, DE LA FORESTERIE ET DES PÊCHES</b>   |   |                         |                         |
|--|---|-------------------------|-------------------------|
| <i>aux mécanismes.</i>   |   |                         |                         |
| <b>2.3.C</b>   | Nombre de pays qui ont renforcé leurs cadres législatifs en intégrant des dispositions de certains instruments internationaux (contraignants et non contraignants) de la FAO.   | 27                      | 29                      |
| <b>Produits</b>  |   |                         |                         |
| <b>2.3.1</b>   | Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux mécanismes et instruments internationaux (et régionaux) sous l'égide de la FAO et à la mise à jour des mécanismes et des instruments existants.   |                         |                         |
| <b>2.3.2</b>   | Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas encore sous son égide.   |                         |                         |
| <b>2.3.3</b>   | Appui aux parties prenantes pour faciliter l'exécution et l'application des mécanismes et des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que les recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 2.4: Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durable grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.</b> |   |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>2.4.A</b>   | Nombre de pays pour lesquels on constate une amélioration des taux de réponse et/ou de la qualité des contributions à la collecte mondiale de données sur l'agriculture et les ressources naturelles pendant la période d'examen. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– le taux moyen de réponses à des ensembles de données soumises dans le cadre d'une série définie d'activités de collectes de données au niveau mondial sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, conduites durant la période considérée (par exemple certains questionnaires annuels de la FAO)<br>– les notes moyennes de qualité pour les données fournies dans le cadre de séries de données dans des séries définies d'activités de collecte de données au niveau mondial sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, conduites durant la période considérée (certains questionnaires annuels diffusés par la FAO); | 4                       | 4                       |
| <b>2.4.B</b>   | Nombre de pays qui produisent des comptes de l'économie et de l'environnement (conformes aux critères SCEE-AGRI) pour l'évaluation de l'activité dans l'agriculture, la foresterie et la pêche.   | 5                       | 15                      |
| <b>2.4.C</b>   | Nombre de pays qui font un usage modéré ou intensif des statistiques pour la prise des décisions concernant l'agriculture et la gestion des ressources naturelles depuis la dernière période considérée, selon l'opinion d'experts.   | 71                      | 79                      |
| <b>Produits</b>  |   |                         |                         |
| <b>2.4.1</b>   | Les données et les informations pertinentes sont assemblées, agrégées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par des analyses et un suivi effectués conjointement avec des partenaires.   |                         |                         |
| <b>2.4.2</b>   | Les méthodologies, normes, standards, définitions et outils pour la collecte, la gestion, l'agrégation et l'analyse des données sont formulés et diffusés.  |                         |                         |
| <b>2.4.3</b>   | Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.   |                         |                         |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3:<br/>RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>  |   |                             |                             |
|--|---|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>  |   |                             |                             |
| <p><b>Pauvreté rurale</b> - indice numérique de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté rurale (pourcentage de la population rurale); écart de revenu ou de consommation qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté (pourcentage); nombre absolu de ruraux pauvres (Banque mondiale, toutes sources confondues).</p> <p><b>Malnutrition rurale</b> - prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans); pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui présentent un retard de croissance (source: OMS); ampleur du déficit alimentaire (kcal/habitant/jour) (source: FAO).</p> <p><b>Santé en milieu rural</b> - taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) (source: OMS); taux de mortalité maternelle (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes) (source: Groupe interinstitutions des Nations Unies); personnel des services de santé pour les communautés (pour 1 000 personnes) (source: OMS).</p> |   |                             |                             |
| <b>RÉSULTANTE 3.1: Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.</b>   |   |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>3.1.A</b>   | <p>Nombre de pays utilisant un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des hommes et des femmes pauvres en milieu rural aux ressources productives, aux services appropriés et aux marchés, et à encourager la gestion durable de la base de ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'existence de politiques encourageant l'élaboration de stratégies globales de réduction des inégalités entre les sexes et de la pauvreté rurale;</li> <li>– l'existence d'une capacité de mise en place d'un cadre institutionnel permettant d'améliorer l'autonomisation des femmes au moyen d'actions collectives et de processus de participation;</li> <li>– l'existence de politiques, de lois et d'institutions garantissant aux hommes et femmes pauvres et à d'autres groupes marginalisés la sécurité de la jouissance des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles;</li> <li>– l'existence de politiques, de réglementations et d'approches encourageant le développement de technologies, la mise en place de services ruraux et la fourniture d'un appui à la commercialisation en faveur des pauvres.</li> </ul> | 9                           | 17                          |
|  | <p>Nombre de pays dans lesquels les organisations rurales, les institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en vue d'améliorer l'accès équitable des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés, et de promouvoir la gestion durable de la base de ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le niveau des capacités des organisations rurales et des institutions favorables aux pauvres en matière de participation à une gouvernance des communautés, aux processus politiques et à la fourniture de services;</li> <li>– le niveau des capacités en matière de garantie de jouissance des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles;</li> <li>– le niveau des capacités en matière d'amélioration de l'accès des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux technologies, aux services ruraux et à une aide à la commercialisation de leurs produits;</li> <li>– le niveau des capacités en matière de prise des décisions de politiques de manière concertée sur la base de données factuelles, et à suivre l'évolution de la pauvreté rurale.</li> </ul>        | 9                           | 17                          |
| <b>Produits</b>  |   |                             |                             |
| <b>3.1.1</b>   | Fourniture d'un appui pour renforcer les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.  |                             |                             |
| <b>3.1.2</b>   | Fourniture d'un appui pour promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.  |                             |                             |
| <b>3.1.3</b>   | Fourniture d'un appui pour améliorer l'accès des producteurs et ménages ruraux pauvres aux technologies, connaissances, intrants et marchés appropriés.   |                             |                             |
| <b>3.1.4</b>   | Fourniture d'un appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.   |                             |                             |
| <b>3.1.5</b>   | Fourniture d'avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.  |                             |                             |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3:<br/>RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>   |  |                             |                             |
|---|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>RÉSULTANTE 3.2: Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités pour accéder à un emploi agricole et non agricole décent.</b> |  |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>3.2.A</b>  | Nombre de pays ayant mis en place un ensemble amélioré de politiques, institutions et interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>  | 9                           | 18                          |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'adéquation des politiques, stratégies et programmes visant à créer des emplois ruraux décents;</li> <li>– le niveau des capacités institutionnelles de mise en place de conditions favorables à la création d'emplois ruraux décents;</li> <li>– le niveau des capacités nationales d'analyse et de suivi des marchés de l'emploi rural et d'appui aux processus de décision fondés sur des données factuelles.</li> </ul>  |                             |                             |
| <b>Produits</b>   |  |                             |                             |
| <b>3.2.1</b>  | Fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.   |                             |                             |
| <b>3.2.2</b>  | Fourniture d'un appui aux politiques en vue d'étendre le champ d'application des normes internationales du travail de l'OIT aux zones rurales.   |                             |                             |
| <b>3.2.3</b>  | Fourniture d'un appui technique en vue de mettre en œuvre des systèmes d'information et des connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.   |                             |                             |
| <b>RÉSULTANTE 3.3: Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue de réduire durablement la pauvreté rurale.</b>        |  |                             |                             |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible<br/>(fin 2015)</b> | <b>Cible<br/>(fin 2017)</b> |
| <b>3.3.A</b>  | Nombre de pays appliquant des systèmes de protection sociale qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>   | 4                           | 8                           |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'engagement des diverses parties prenantes en faveur de politiques et stratégies intersectorielles pour étendre les systèmes de protection sociale aux zones rurales et y accroître la réactivité de la protection sociale;</li> <li>– le niveau des capacités institutionnelles de mise en œuvre des programmes de protection sociale efficaces dans les zones rurales;</li> <li>– le niveau des capacités pour analyser, suivre et évaluer les politiques et programmes de protection sociale dans les zones rurales.</li> </ul> |                             |                             |
| <b>Produits</b>   |  |                             |                             |
| <b>3.3.1</b>  | Fourniture d'avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer en vue d'améliorer les systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.   |                             |                             |
| <b>3.3.2</b>  | Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de l'aptitude des ruraux pauvres à gérer les risques.   |                             |                             |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>  |   |                         |                         |
|--|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>VEILLER À LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS OUVERTS ET PLUS EFFICACES AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL</b>  |   |                         |                         |
| <b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>  |   |                         |                         |
| Accroître la valeur du commerce mondial de produits agricoles par rapport à la valeur de la production agricole mondiale (source: FAOSTAT).  |   |                         |                         |
| Mesure dans laquelle la croissance de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires est supérieure à la croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles (source: ONUDI).                |   |                         |                         |
| Croissance mondiale de la productivité du travail dans les secteurs de l'agriculture et des agro-industries (source: BIT).   |   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 4.1: Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus ouverts et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays</b> |   |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>4.1.A</b>   | Nombre de pays qui ont aligné des politiques, réglementations et mécanismes nationaux (liés au commerce international des produits de l'agriculture, de la foresterie et de l'alimentation) pour être conformes aux accords commerciaux. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>recensement du nombre de pays qui ont modifié leurs politiques, réglementations et mécanismes nationaux liés au commerce international pour être conformes aux accords commerciaux internationaux (source: Mécanisme d'examen des politiques commerciales, dont l'utilisation est suivie par la FAO).</i>  | 5                       | 15                      |
| <b>4.1.B</b>   | Pourcentage de la participation effective des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>nombre d'observations reçues de la part de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à toutes les phases de l'élaboration des normes du Codex ou de la CIPV, en proportion du nombre d'observations reçues par tous les pays membres (source: données émanant des systèmes de commentaires en ligne des secrétariats de la CIPV et du Codex).</i> | 15,12 %                 | 15,84 %                 |
| <b>4.1.C</b>   | Nombre de pays en développement dans lesquels l'indice FAO des systèmes réglementaires a augmenté. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>indice qui sera élaboré en 2014-2015.</i>  | 8                       | 15                      |
| <b>Produits</b>  |   |                         |                         |
| <b>4.1.1</b>   | Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.  |                         |                         |
| <b>4.1.2</b>   | Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.   |                         |                         |
| <b>4.1.3</b>   | Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations et analyses actualisées aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies ouvertes et efficaces relatives au commerce et aux marchés.   |                         |                         |
| <b>4.1.4</b>   | Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 4.2: Des chaînes agroalimentaires plus ouvertes et efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé</b>   |   |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>4.2.A</b>   | Nombre de pays dans lesquels la valeur ajoutée des produits agroalimentaires a augmenté plus vite que la valeur ajoutée des produits agricoles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>valeur ajoutée des produits agroalimentaires (source: statistiques industrielles de l'ONUDI) par rapport à la valeur ajoutée des produits agricoles (notamment les produits de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture) (source: indicateurs du développement dans le monde).</i>  | 10                      | 12                      |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>  |   |                         |                         |
|--|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>VEILLER À LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS OUVERTS ET PLUS EFFICACES AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL</b>  |   |                         |                         |
| <b>4.2.B</b>   | Nombre de pays dans lesquels l'indice FAO des pertes vivrières a diminué.<br><i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>indice qui sera élaboré d'ici à 2015.</i>  | 20                      | 40                      |
| <b>Produits</b>  |   |                         |                         |
| <b>4.2.1</b>   | Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à améliorer l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires.   |                         |                         |
| <b>4.2.2</b>   | Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.   |                         |                         |
| <b>4.2.3</b>   | Des acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour améliorer l'ouverture, l'efficacité et la durabilité des chaînes agroalimentaires.   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 4.3: Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui améliorent l'ouverture et l'efficacité des systèmes agroalimentaires sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé</b> |   |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>   |   | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>4.3.A</b>   | Nombre de pays dans lesquels le crédit agricole a augmenté en valeur réelle (corrigée de l'inflation). <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>niveau réel de crédit alloué au secteur agricole, tel qu'il est mesuré dans les rapports des services centraux de la statistique (au moins 50 pays)</i>  | 13                      | 15                      |
| <b>4.3.B</b>   | Nombre de pays dans lesquels le taux d'investissement agricole a augmenté.<br><i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>valeur ajoutée de l'agriculture dans la formation brute de capital fixe (FBCF): i) la FBCF est la valeur des acquisitions nettes d'actifs nouveaux ou existants (mise en valeur des terres, actifs fixes et inventaire dans le secteur de l'élevage, cultures de plantation, structures pour l'élevage, machines); on entend par «agriculture» le secteur agricole à proprement parler mais aussi la pêche et la foresterie</i> | 7                       | 10                      |
| <b>4.3.C</b>   | Nombre de pays dans lesquels on a réduit les éléments dissuasifs ayant une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de la distorsion des politiques. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– <i>indices du taux de protection nominal (source: données de l'OCDE, de la Banque mondiale et de la FAO).</i>  | S/O                     | S/O                     |
| <b>Produits</b>  |   |                         |                         |
| <b>4.3.1</b>   | Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue d'accroître l'efficacité et l'ouverture des systèmes agroalimentaires.   |                         |                         |
| <b>4.3.2</b>   | Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et ouverts.  |                         |                         |
| <b>4.3.3</b>   | Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires.   |                         |                         |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>   |  |    |                         |
|---|--|----|-------------------------|
| <b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>   |  |    |                         |
| <b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>   |  |    |                         |
| <p><b>Exposition au risque</b> - indice d'exposition au risque (qui sera élaboré sur la base des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de la Direction générale aide humanitaire et protection civile (ECHO)<sup>1</sup>.</p> <p><b>Dépendance à l'égard de l'aide alimentaire</b> - livraisons d'aide alimentaire céréalière, par habitant (source: PAM-FAO).</p> <p><b>Santé des écosystèmes</b> - bilans en éléments nutritifs (source: FAOSTAT); aires terrestres protégées (source: Banque mondiale); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (pourcentage) (source: FAOSTAT); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale).</p> <p><b>Malnutrition</b> - Indice de malnutrition aiguë globale (taux médians) (source: CE DAT)<sup>2</sup>.</p> |  |    |                         |
| <b>RÉSULTANTE 5.1: Des pays et des régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.</b>  |  |    |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  |    | <b>Cible (fin 2015)</b> |
|   |  |    | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>5.1.A</b>  | <p>Nombre de pays qui ont amélioré leur engagement et leurs capacités de gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition en élaborant et appliquant des systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que des cadres réglementaires. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'existence d'une politique ou d'une stratégie nationale de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe incluant explicitement les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition et/ou des secteurs connexes</li> <li>– la réduction des risques de catastrophe en tant que partie intégrante des politiques, des stratégies et des plans intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– l'existence d'une structure performante de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe au sein d'organismes s'intéressant à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, et d'organismes sectoriels ayant des activités connexes</li> <li>– l'existence d'un mécanisme multipartite et multisectoriel national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe permettant de focaliser les interventions intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sur la réduction des risques de catastrophe</li> <li>– un niveau adéquat de ressources humaines et financières allouées à la réduction des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> </ul> | 10 | 16                      |
| <b>Produits</b>   |  |    |                         |
| <b>5.1.1</b>  | Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.   |    |                         |
| <b>5.1.2</b>  | Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises.   |    |                         |
| <b>RÉSULTANTE 5.2: Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.</b>   |  |    |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  |    | <b>Cible (fin 2015)</b> |
|   |  |    | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>5.2.A</b>  | <p>Nombre de pays qui ont amélioré leurs capacités de fournir régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données sur les principaux dangers et vulnérabilités liés aux risques intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– des systèmes nationaux d'alerte rapide permettant de communiquer avec les communautés sont en place pour tous les risques majeurs qui intéressent l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– des données factuelles prouvent que des données liées aux risques, à la vulnérabilité et/ou à la</li> </ul>  | 22 | 30                      |

| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>   |  |                         |                         |
|---|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>   |  |                         |                         |
|   | <p><i>résilience sont utilisées pour éclairer les décisions concernant les programmes intégrant la problématique de l'égalité hommes-femmes et leur mise en œuvre dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition</i></p> <p>– des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données sur les mécanismes de résilience des communautés et des moyens d'existence</p>  |                         |                         |
| <b>Produits</b>   |  |                         |                         |
| <b>5.2.1</b>  | Mise sur pied/renforcement de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de diffuser des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.  |                         |                         |
| <b>5.2.2</b>  | Renforcement des capacités pour entreprendre des analyses de la vulnérabilité et de la résilience.   |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 5.3: Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité aux niveaux des communautés et des ménages.</b>   |  |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>5.3.A</b>  | <p>Nombre de pays qui ont amélioré leurs capacités à appliquer des mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui réduisent les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <p>– les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont les capacités d'appliquer des mesures de prévention et d'atténuation à tous les niveaux administratifs</p> <p>– les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition fournissent un appui social et économique ainsi que des services aux communautés menacées afin de réduire leur vulnérabilité</p>  | 15                      | 20                      |
| <b>Produits</b>   |  |                         |                         |
| <b>5.3.1</b>  | Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes concernées pour appliquer de bonnes pratiques de prévention et d'atténuation en vue de réduire les impacts des menaces et des crises.   |                         |                         |
| <b>5.3.2</b>  | Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services qui réduisent l'impact des menaces et des crises.  |                         |                         |
| <b>RÉSULTANTE 5.4: Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.</b> |  |                         |                         |
| <b>Indicateurs de résultante</b>  |  | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>5.4.A</b>  | <p>Nombre de pays qui ont amélioré leur degré de préparation aux situations de catastrophes et leurs capacités de gestion des interventions. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <p>– des plans de préparation multirisques aux catastrophes et d'intervention d'urgence pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition et/ou des secteurs connexes sont en place à tous les niveaux administratifs pour réduire efficacement les risques de catastrophe</p> <p>– un mécanisme de coordination technique et institutionnel efficace et fiable est en place pour la gestion des crises et des catastrophes intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</p> <p>– les pays touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont la capacité de gérer efficacement les interventions</p> | 20                      | 27                      |
| <b>Produits</b>   |  |                         |                         |
| <b>5.4.1</b>  | Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes à se préparer à des situations de crise et à en réduire l'impact.   |                         |                         |
| <b>5.4.2</b>  | Renforcement des mécanismes de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.   |                         |                         |
| <b>5.4.3</b>  | Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes à réagir aux situations de crise.   |                         |                         |

| <b>OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>   |  |                             |                         |                         |
|--|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> – Qualité des activités techniques, des connaissances et des services, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la gouvernance et la parité hommes-femmes |  |                             |                         |                         |
| <b>6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>6.1.A</b>   | Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– une méthodologie est en cours de mise au point pour cet indicateur; elle tient compte de certains aspects de l'encadrement technique tels que la capacité à assurer l'excellence des connaissances techniques, la conformité aux politiques techniques et l'intégrité technique, et la capacité à réagir et intervenir dans des situations d'urgence.                       |                             |                         |                         |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.1</b>   | Assurer l'excellence des connaissances techniques requises aux fins de l'accomplissement des objectifs stratégiques, en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, sur la création de réseaux techniques et sur la fourniture de compétences techniques appropriées pour l'exécution des programmes de l'Organisation.  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.2</b>   | Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique.  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.3</b>   | Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire.  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.4</b>   | Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits).  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.5</b>   | Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts.  |                             |                         |                         |
| <b>6.1.6</b>   | Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la fonction de représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef.   |                             |                         |                         |
| <b>6.2: Les capacités du pays à utiliser, collecter, analyser et diffuser des données sont renforcées par l'Organisation</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>6.2.A</b>   | Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises). <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– nombre de pays dans lesquels les statistiques existent et sont utilisées pour ces processus de prise de décision (source: FAO, enquête interne). |                             | 12                      | 30                      |
| <b>6.2.B</b>   | Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– nombre de pays dont on observe une progression sensible des capacités statistiques au vu des résultats des questionnaires d'évaluation par pays de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.  |                             | 18                      | 45                      |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.2.1</b>   | Des méthodes de collecte, de compilation, de diffusion, d'analyse et d'utilisation des données sont élaborées et partagées dans différents domaines.   |                             |                         |                         |
| <b>6.2.2</b>   | Un appui est fourni pour renforcer les institutions nationales de la statistique et améliorer les compétences des statisticiens nationaux dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données (en travaillant, par exemple, dans le cadre de la stratégie mondiale et de CountrySTAT).   |                             |                         |                         |
| <b>6.2.3</b>   | Des données de grande qualité et comparables au niveau international sont produites et mises à la disposition de tous les pays.  |                             |                         |                         |
| <b>6.2.4</b>   | Renforcement de la coordination et de la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique), et amélioration des capacités internes à analyser  |                             |                         |                         |

| <b>OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>   |  |  |                             |                         |                         |
|--|--|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| les défis posés par le développement et les politiques, et à évaluer le cadre de suivi à tous les échelons de l'Organisation.  |  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.3: Services de qualité, stratégie cohérente et approches permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des programmes ayant trait aux objectifs stratégiques, et de renforcer les capacités des Etats Membres à formuler, appliquer, suivre et évaluer les politiques, stratégies, programmes et investissements qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire</b> |  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>6.3.A</b>   | Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions engagées visant spécifiquement des femmes. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées aux normes minimales.   |  | 0                           | 6                       | 10                      |
| <b>6.3.B</b>   | Nombre de normes minimales du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes élaborées et appliquées par la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes réalisées. |  | 4                           | 8                       | 10                      |
| <b>Produits</b>  |  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.3.1</b>   | Les Etats Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions ciblées.  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.3.2</b>   | Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes.  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.4: Des services de qualité pour mettre en place des normes de gouvernance, des mécanismes et des institutions plus ouverts et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques</b>   |  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>6.4.A</b>   | Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan qui lui a permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques  |  | 2                           | 3                       | 3                       |
| <b>6.4.B</b>   | Nombre de questions de gouvernance nationale et régionale pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– le nombre de questions de gouvernance nationale ou régionale pour lesquelles des options relatives aux solutions ont été mieux mises au point avec les principales parties prenantes.  |  | 0                           | 4                       | 8                       |
| <b>Produits</b>  |  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.4.1</b>   | La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à des mécanismes de gouvernance mondiale choisis sont améliorées.  |  |                             |                         |                         |
| <b>6.4.2</b>   | Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options relatives à des avis ciblés appropriés sont formulées.  |  |                             |                         |                         |

| <b>CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>   |   |                             |                         |                         |
|---|---|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'application des résultats des cadres de programmations par pays. |   |                             |                         |                         |
| <b>7.1: Gestion et soutien du PCT</b>   |   |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |   | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>7.1.A</b>  | Approbation et rythme de mise à disposition des ressources du PCT. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>– les montants approuvés imputés sur les crédits ouverts pour 2014-15;<br>– le taux d'exécution des projets du PCT. | 0                           | 100 %                   | 100 %                   |

| <b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats diversifiés et élargis et des activités de plaidoyer, à une sensibilisation accrue du public, à des ressources et un soutien politique plus importants, et au renforcement des capacités et de la gestion des connaissances. |   |  |  |  |
| <b>8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités</b>   |   |  |  |  |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |   |  |  |  |
|  |   | <b>Données de référence</b>            | <b>Cible (fin 2015)</b>                  | <b>Cible (fin 2017)</b>                |
| <b>8.1.A</b>   | Nombre de partenariats stratégiques établis et/ou d'initiatives de plaidoyer entreprises pour les priorités de l'Organisation.  | 20                                     | 15                                       | 30                                     |
| <b>8.1.B</b>   | Nombre d'objectifs stratégiques pour lesquels l'approche de la FAO visant à mesurer les résultats du soutien au renforcement des capacités a été mise en œuvre.   | 0                                      | 1  | 4                                      |
| <b>Produits</b>  |   |  |  |  |
| <b>8.1.1</b>   | Des partenariats stratégiques sont mis en valeur et renforcés.  |  |  |  |
| <b>8.1.2</b>   | Un appui sous forme de plaidoyer en faveur des priorités et objectifs stratégiques de la FAO est fourni.  |  |  |  |
| <b>8.1.3</b>   | Des avis sont fournis et un appui est prêté aux équipes chargées des objectifs stratégiques et au personnel de la FAO pour leur permettre d'améliorer les approches en matière de renforcement des capacités. |  |  |  |
| <b>8.2: Communications</b>   |   |  |  |  |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |   |  |  |  |
|  |   | <b>Données de référence</b>            | <b>Cible (fin 2015)</b>                  | <b>Cible (fin 2017)</b>                |
| <b>8.2.A</b>   | Visites d'utilisateurs sur les archives ouvertes de la FAO (nombre de téléchargements sur la base des statistiques relatives à l'accès au web).   | 6 millions de téléchargements par mois | 6,5 millions de téléchargements par mois | 7 millions de téléchargements par mois |
| <b>8.2.B</b>   | Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater.  | 12 500 nouvelles visites par mois      | 13 200 nouvelles visites par mois        | 14 000 nouvelles visites par mois      |
| <b>Produits</b>  |   |  |  |  |
| <b>8.2.1</b>   | De nouvelles relations sont nouées avec des médias nationaux, régionaux et mondiaux.  |  |  |  |
| <b>8.2.2</b>   | Refonte du réseau web mondial de la FAO et de la présence de l'Organisation dans les médias sociaux afin de les aligner sur les objectifs stratégiques.   |  |  |  |
| <b>8.2.3</b>   | Élaboration et promotion d'approches, d'outils et de méthodologies de l'Organisation pour diffuser des connaissances et améliorer la gestion de l'information.  |  |  |  |
| <b>8.3: Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud</b>  |   |  |  |  |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |   |  |  |  |
|  |   | <b>Données de référence</b>            | <b>Cible (fin 2015)</b>                  | <b>Cible (fin 2017)</b>                |
| <b>8.3.A</b>   | Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (2014-2015).   | 1,6 milliard d'USD (moyenne 2010-2013) | 1,6 milliard d'USD (2014-2015)           | 1,6 milliard d'USD (2016-2017)         |
| <b>8.3.B</b>   | Nombre de pays ayant défini un objectif réaliste de mobilisation des ressources.  | 17                                     | 50                                       | Tous les pays ayant des CPP en place   |
| <b>Produits</b>  |   |  |  |  |
| <b>8.3.1</b>   | Élargissement et diversification de la base des partenaires avec lesquels la FAO coopère, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.   |  |  |  |
| <b>8.3.2</b>   | Amélioration de la culture et des capacités de mobilisation des ressources et de la coopération Sud-Sud, notamment par la formation du personnel dans les bureaux décentralisés créés ou améliorés.           |  |  |  |
| <b>8.3.3</b>   | Intégration de la mobilisation de ressources et de la coopération Sud-Sud dans les cadres de programmes nouveaux ou révisés.  |  |  |  |
| <b>8.3.4</b>   | Les contributions volontaires sont alignées sur les priorités convenues du travail de l'Organisation, conformément aux politiques de la FAO; elles sont suivies et font l'objet de rapports.                  |  |  |  |

| <b>OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>  |  |                             |                         |                         |
|---|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Les besoins fonctionnels de la FAO sont pris en compte rapidement dans tous les lieux géographiques concernés grâce à des solutions et services TI efficaces et de qualité, qui sont axés sur le client et offrent un bon rapport coût-efficacité. |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  |                             |                         |                         |
|   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>9.1.A</b>  | Niveau de satisfaction des clients concernant les TI à la FAO, par principaux domaines de travail. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>- <i>pourcentage de clients pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients).</i>                     | s/o                         | 60 %                    | 70 %                    |
| <b>9.1.B</b>  | Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>- <i>des examens annuels des résultats des services.</i>   | s/o                         | 70 %                    | 80 %                    |
| <b>9.1.C</b>  | Pourcentage de projets de la FAO dont les composantes de TI sont déployées en respectant les délais, la qualité et les contraintes budgétaires. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>- <i>le portefeuille des projets de TI.</i>                                 | s/o                         | 70 %                    | 80 %                    |
| <b>Produits</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>9.1.1</b>  | Des services de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité sont fournis en temps utile.   |                             |                         |                         |
| <b>9.1.2</b>  | Des systèmes d'information sûrs, efficaces et efficaces, capables d'évoluer en fonction des besoins des activités de l'Organisation, appuient les opérations, les processus administratifs et les activités de base de la FAO.   |                             |                         |                         |
| <b>9.1.3</b>  | Une base de données scientifiques fournissant une version unique des informations sur les opérations de la FAO, ainsi qu'un portefeuille d'outils d'analyse produisant des données prévisionnelles sont mis en service.  |                             |                         |                         |
| <b>9.1.4</b>  | Un ensemble complet d'outils de TI répondant aux besoins de collaboration et de communication est fourni.  |                             |                         |                         |
| <b>9.1.5</b>  | Des politiques, une architecture et des normes de la FAO en matière de TI, qui permettent de fournir de manière pérenne et efficace des solutions de TI dans le cadre de contraintes budgétaires croissantes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation. |                             |                         |                         |
| <b>9.1.6</b>  | Mise en place d'un portefeuille de projet de TI qui facilite la hiérarchisation et le contrôle des initiatives relatives aux éléments de TI à la FAO.  |                             |                         |                         |

| <b>OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, CONTRÔLE ET DIRECTION DE LA FAO</b>   |  |                             |                         |                         |
|--|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et au contrôle. |  |                             |                         |                         |
| <b>10.1: Gouvernance de la FAO</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>10.1.A</b>  | Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises.  | 70 %                        | 75 %                    | 80 %                    |
| <b>10.1.B</b>  | Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits.   | 80 %                        | 85 %                    | 90 %                    |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>10.1.1</b>  | Les organes de gouvernance et les organes statutaires bénéficient de services efficaces et de meilleurs services linguistiques et leurs décisions sont appliquées de manière transparente. |                             |                         |                         |
| <b>10.2: Contrôle</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>10.2.A</b>  | Pourcentage des recommandations pour lesquelles la réponse de la Direction convenue a été donnée en temps voulu.   | 90 %                        | 93 %                    | 95 %                    |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>10.2.1</b>  | Des évaluations de qualité sont réalisées en temps voulu dans les domaines de priorité définis par les organes directeurs.   |                             |                         |                         |
| <b>10.2.2</b>  | Des enquêtes et un plan de vérification axé sur les risques sont élaborés et diffusés.   |                             |                         |                         |
| <b>10.2.3</b>  | Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne, de gestion des risques, d'intégrité et de responsabilité fiduciaire de la FAO.                  |                             |                         |                         |
| <b>10.3: Direction</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>   |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>10.3.A</b>  | Cibles liées aux résultantes de l'Organisation ayant été atteintes.  | 76 %                        | 78 %                    | 80 %                    |
| <b>Produits</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>10.3.1</b>  | Une direction exécutive est assurée.   |                             |                         |                         |
| <b>10.3.2</b>  | Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis.   |                             |                         |                         |
| <b>10.3.3</b>  | Des avis juridiques sont fournis en temps utile sur des questions techniques et internes de l'Organisation.  |                             |                         |                         |
| <b>10.3.4</b>  | Un appui de qualité est fourni aux bureaux décentralisés et des indications sont données sur la programmation par pays et le cycle des projets.  |                             |                         |                         |

| <b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Maximiser l'efficacité et s'efforcer d'utiliser les ressources d'une manière optimale en s'acquittant des fonctions fiduciaires, de contrôle, de suivi, et de définition des politiques. |  |   |   |   |
| <b>11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines</b>   |  |   |   |   |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  | <b>Données de référence</b>   | <b>Cible (fin 2015)</b>   | <b>Cible (fin 2017)</b>   |
| 11.1.A  | Temps nécessaire pour recruter le personnel.   | (2012) 303 jours  | 120 jours   | 120 jours   |
| 11.1.B  | Augmentation du pourcentage de pays équitablement représentés.   | (janvier 2013) 71 %   | 75 %  | 75 %  |
| 11.1.C  | Mobilité géographique.   | (2010-2011) 15  | 75 par exercice biennal   | 75 par exercice biennal   |
| 11.1.D  | Nombre d'emplois auxquels correspondent des descriptions de poste génériques.  | 0 %   | 60 %  | 70 %  |
| <b>Produits</b>   |  |   |   |   |
| 11.1.1  | Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficaces et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses.         |   |   |   |
| <b>11.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières</b>  |  |   |   |   |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  | <b>Données de référence</b>   | <b>Cible (fin 2015)</b>   | <b>Cible (fin 2017)</b>   |
| 11.2.A  | Le Commissaire aux comptes émet une opinion sans réserve sur les états financiers de la FAO.   | Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes à l'issue de l'exercice biennal           | Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur l'année écoulée | Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur l'année écoulée |
| <b>Produits</b>   |  |   |   |   |
| 11.2.1  | Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficaces sont fournis à l'intention des organes directeurs, de la direction, des donateurs et du personnel. |   |   |   |
| <b>11.3: Administration efficiente et efficace des ressources humaines, physiques et financières</b>  |  |   |   |   |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  | <b>Données de référence</b>   | <b>Cible (fin 2015)</b>   | <b>Cible (fin 2017)</b>   |
| 11.3.A  | Degré de satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis (par domaine de travail).  | Moyenne 2011 pour les services de CS: 62 %<br>Moyenne 2011 pour les services de CSS: 74 % | 5 % d'amélioration dans chaque domaine                              | 10 % d'amélioration dans chaque domaine                             |
| <b>Produits</b>   |  |   |   |   |
| 11.3.1  | Les services administratifs et les fonctions d'appui sont efficaces, efficaces et rationalisés et répondent aux besoins de l'Organisation.   |   |   |   |
| 11.3.2  | La santé et la productivité des fonctionnaires de la FAO sont préservées en fournissant des services de santé rationalisés et efficaces à tous les membres du personnel, au Siège et dans les bureaux décentralisés.                         |   |   |   |

| <b>CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>   |   |                             |                         |                         |
|---|---|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Les dépenses d'équipement de la FAO sont engagées pour obtenir des avantages, notamment une infrastructure et un environnement de fonctionnement plus efficaces et performants afin de mieux répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de l'exécution des objectifs stratégiques. |   |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |   | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>13.1.A</b>   | Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>- examen annuel. | s/o                         | 80 %                    | 100 %                   |
| <b>13.1.B</b>   | Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i><br>- portefeuille de projets.              | s/o                         | 70 %                    | 80 %                    |
| <b>Produits</b>   |   |                             |                         |                         |
| <b>13.1.1</b>   | Les plateformes de partage des connaissances et de gestion de la mémoire institutionnelle de la FAO et de l'apprentissage électronique sont renforcées.   |                             |                         |                         |
| <b>13.1.2</b>   | Les systèmes administratifs et opérationnels sont adaptés aux nouveaux processus administratifs afin de rester «adaptés à l'objectif prévu».  |                             |                         |                         |
| <b>13.1.3</b>   | L'infrastructure et les services de TI, les salles de réunions du Siège, le centre de données et le réseau de communication sont améliorés.   |                             |                         |                         |

| <b>CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ</b>  |  |                             |                         |                         |
|---|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Énoncé de la résultante</b> - Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités. |  |                             |                         |                         |
| <b>14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du programme au Siège</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>14.1.A</b>   | Pourcentage des fonctionnaires ayant terminé une formation à la sécurité de base.  | %                           | 100 %                   | 100 %                   |
| <b>Produits</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>14.1.1</b>   | Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme au Siège.  |                             |                         |                         |
| <b>14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde</b>  |  |                             |                         |                         |
| <b>Principaux indicateurs de performance</b>  |  | <b>Données de référence</b> | <b>Cible (fin 2015)</b> | <b>Cible (fin 2017)</b> |
| <b>14.2.A</b>   | Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle.  | 88 %                        | 91-100 %                | 100 %                   |
| <b>14.2.B</b>   | Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les normes minimales de sécurité résidentielle.   | 95 %                        | 91-100 %                | 100 %                   |
| <b>14.2.C</b>   | Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide.  | 100 %                       | 91-100 %                | 100 %                   |
| <b>14.2.D</b>   | Pourcentage d'affectations de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes. | 90 %                        | 90 %                    | 90 %                    |
| <b>Produits</b>   |  |                             |                         |                         |
| <b>14.2.1</b>   | Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du programme dans le monde.  |                             |                         |                         |